

## PARTIE IX.—LES POSTES

Le ministère fédéral des Postes a été créé lors de la confédération, en 1867, par la loi canadienne des postes en vue de surveiller et de gérer le service postal au Canada, sous la direction du ministre des Postes. Pendant près d'un siècle avant la confédération, les services postaux des provinces canadiennes relevaient du ministre britannique des Postes et étaient administrés par ses substituts. Sous le régime français, un service de courrier avait été organisé dès 1703 entre Québec, Trois-Rivières et Montréal, tandis qu'en 1734 une route postale était aménagée entre ces mêmes villes, et des maisons de relais, groupant chevaux et véhicules, étaient établies pour les voyageurs. En 1851, la direction des bureaux de poste des différentes provinces de l'Amérique du Nord britannique fut confiée à chacune d'elles et, lors de la confédération, ces services ont été réunis pour former les Postes du Canada.

**Fonctions.**—La première fonction du Service postal canadien est de manipuler et de transmettre les matières postales: lettres, colis, journaux, revues, etc. Il maintient, à cette fin, une variété de services: bureaux de poste et transport par air, par rail, par terre et par eau.

Ce rôle essentiel comporte plusieurs fonctions: vente de timbres et autres pièces d'affranchissement; communication de renseignements sur le tarif postal et autres questions postales; recommandations de lettres et autres objets; assurance des colis; réception et expédition d'objets C.R.; tri, réunion et expédition à d'autres bureaux du courrier ordinaire et recommandé; tri et livraison des objets de tous genres; opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale.

En ce qui concerne le public, toutes les fonctions du service postal sont centralisées dans les bureaux de poste, qui se chiffraient par 12,254 le 31 mars 1953, en comparaison de 12,305 un an plus tôt. L'affranchissement payé au moyen de timbres-poste en 1952-1953 a atteint \$67,182,547 contre \$65,093,099 l'année précédente. Plus de 7,000 bureaux ont vendu des mandats de poste de toute coupure, jusqu'à un maximum de \$100, qui sont honorés au Canada et dans presque tous les pays du monde. En outre, plus de 4,000 autres bureaux de poste vendent des mandats de coupure inférieure à \$16, qui ne sont honorés qu'au Canada. La Caisse d'épargne postale, qui dessert toutes les régions du pays, a déclaré un total de \$39,322,229 en dépôts le 31 mars 1953, soit une augmentation de \$1,290,997 en comparaison du total de \$38,031,232 déclaré en 1952.

Des bureaux de poste sont ouverts pour la conduite d'affaires postales de tous genres là où le chiffre de la population le justifie. Le bureau de poste est une entité complète dans les régions rurales et les petits centres urbains. Dans les grandes villes, il y a un bureau principal et, si l'importance numérique de la population exige des services supplémentaires, des stations postales et des bureaux auxiliaires sont établis. La livraison à domicile se fait dans 126 villes et occupe environ 5,100 facteurs en uniforme.

Les stations postales fonctionnent comme les bureaux principaux et s'occupent de toutes les opérations postales, y compris le service de livraison générale, la location de cases postales et la livraison à domicile, et desservent ainsi la région du bureau de poste.

Vu ses vastes installations, le ministère des Postes est en mesure d'aider les autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions: vente des timbres d'assurance-chômage, perception des contributions pour l'achat de rentes sur l'État, vente de permis de postes récepteurs, distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et de demande d'emploi au service civil, et affichage des avis officiels.